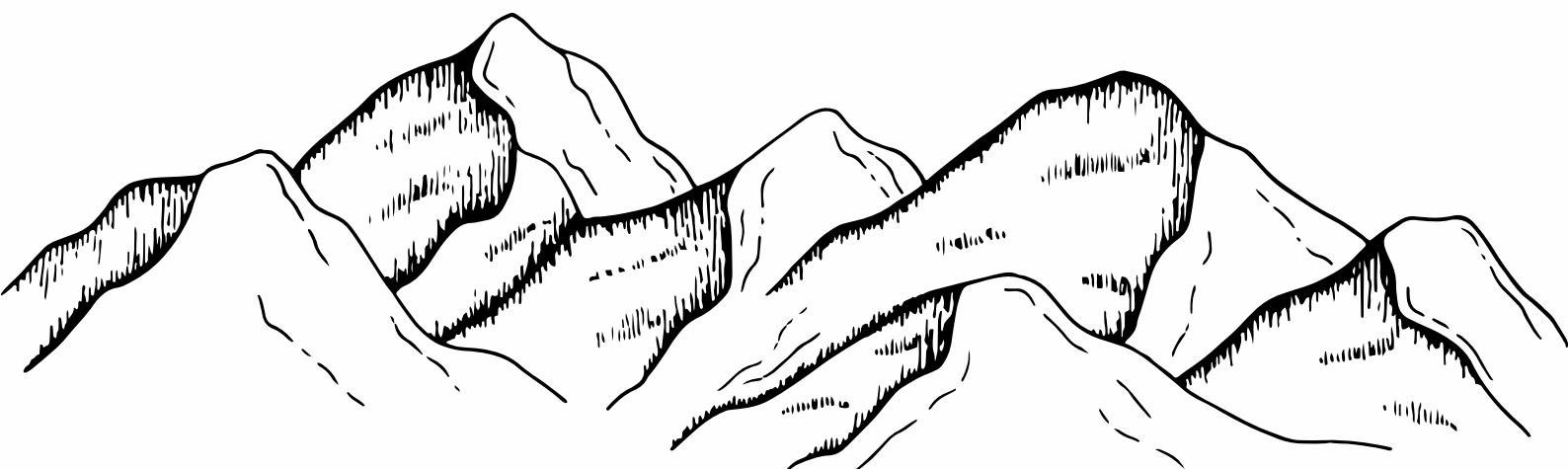




SAISON 2022/2023

Participation à l'acquisition
MAGIC PASS
ET ABONNEMENTS DE SKI



OVRONNAZ

Magic Pass enfants de 2007 à 2016

Participation communale de Fr. 50.- et participation de Téléovronnaz de Fr. 50.-



Magic Pass enfants de 2002 à 2006*

Participation communale de Fr. 50.-

Autres abonnements enfants de 2002 à 2016*

Participation communale de Fr. 50.-

Commune de Saillon

Rue du Bourg 19

1913 Saillon

027 743 43 00

info@saillon.ch

Remboursement à nos guichets

Sur présentation de la copie de l'abonnement

Remboursement à info@saillon.ch

En joignant la copie de l'abonnement et vos coordonnées bancaires

Date limite de remboursement : 31.12.2022

**Pour les jeunes de 2002 à 2006, la participation est octroyée uniquement aux étudiants/apprentis sur présentation de leur carte d'étudiant.*